



ACCUEIL ISBA

Rue Bertrand 80

5300 Andenne

085/55.90.34

Projet d'accueil



Règlement d'ordre intérieur

Projet d'accueil

Type d'accueil organisé :

Accueil extrascolaire

Accessibilité :

Nos milieux d'accueil sont accessibles à tous les enfants du Grand Andenne sans aucune discrimination.

Contexte institutionnel :

L'accueil extrascolaire est organisé par une association sans but lucratif et s'inscrit dans le cadre du décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et adhère au Code de qualité de l'O.N.E.

Coordination de l'accueil - secrétariat :

Corinne Vanderveken
Rue Bertrand 80
5300 Andenne
085/55.90.34

Qualification du personnel :

L'asbl veille à ce que l'encadrement des enfants soit assuré par du personnel qualifié ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Les personnes en charge de l'accueil sont soit des puéricultrices, soit des accueillantes extrascolaires et quelquefois des A.L.E. Peu importe leur niveau d'étude, ces personnes en plus d'une formation de base sont tenues de suivre une formation continue de minimum 50 heures sur 3 ans.

Toute l'équipe des accueillantes de l'asbl Accueil ISBA est inscrite dans un processus de formations relatives au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Taux d'encadrement :

Dans la mesure du possible, nous visons à atteindre les normes du décret ATL qui sont de 1 accueillante pour 18 enfants lors de l'accueil d'une durée inférieure à 3h00 consécutives.

Pour un accueil de plus de 3h00 (périodes de vacances) nous respectons les normes qui sont de 1 accueillante pour 8 enfants de - de 6 ans et de 1 accueillante pour 12 enfants de + de 6 ans.

Pratiques éducatives :

Les conditions d'un accueil de qualité pour les enfants en dehors de leur famille constituent pour l'asbl Accueil ISBA une priorité essentielle. Notre ambition est d'offrir un service qui tient compte du Bien-être de chaque enfant quel que soit son âge (entre 3 et 12 ans) en proposant des activités qui correspondent aux besoins de chacun tout en respectant son intégrité au sein du groupe.

Le temps que les enfants passent à l'accueil extrascolaire est variable et vient avant ou après une journée d'activités pédagogiques dirigées qui peut parfois leur paraître longue et éprouvante au niveau contrôle et attention.

Au vu de ces éléments, nous avons choisi de mettre l'accent sur la liberté en ce qui concerne le temps que les enfants passent dans son milieu d'accueil.

Il ne s'agit pas de les abandonner à eux-mêmes mais de les laisser libre de choisir ce qu'ils ont envie de faire : se reposer, lire, jouer dehors, se défouler, participer à des ateliers, dessiner, etc.

Grace à une écoute bienveillante, nous permettons à l'enfant de s'exprimer librement quant à ses choix tout en mettant l'accent sur le respect de chacun.

Pour ce faire, du matériel est mis à leur disposition et différentes activités leur sont proposées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous aurons à cœur lors de ces activités dirigées de favoriser l'autonomie tout en mettant l'accent sur les valeurs que sont le partage et la solidarité.

Missions des accueillantes :

- ✓ Les accueillantes ont la charge de prévoir autant que possible des activités et non de jouer le simple rôle de « Surveillantes ». Pour ce faire elles disposent de matériel dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets.
- ✓ Les accueillantes sont conviées à suivre des formations lorsque celles-ci se présentent.
- ✓ Les accueillantes participent aux réunions d'équipe (coordinatrice - accueillantes) programmées environ 3 à 4 fois par année. Ces réunions permettent de faire le point ou réajuster certaines pratiques, de partager des expériences vécues, de discuter des problèmes rencontrés, de chercher des solutions collectives.
- ✓ Les accueillantes sont garantes de leur milieu d'accueil. Elles veillent à la sécurité de chacun et au respect du règlement d'ordre intérieur tout en développant une relation de confiance basée sur une bonne communication avec les enfants et leurs parents.
- ✓ Souvent aux premières loges en matière d'informations à communiquer, de différents à régler, de réponses à donner, d'apaisements à apporter... elles sont à l'écoute des uns et des autres et servent de relais efficaces. Elles ont également le devoir de préserver la confidentialité de certaines informations auxquelles elles ont accès : aspects médicaux, difficultés scolaires, séparations familiales...

Milieux d'accueil :

Les enfants sont accueillis au sein même de chaque implantation des écoles suivantes :

Sainte-Begge 1 et 2

- Rue Bertrand, 80 à 5300 Andenne

L'école dispose de 5 locaux spécifiques pour l'accueil extrascolaire
deux locaux adaptés et aménagés pour la section maternelle
un local avec 2 petites toilettes et un coin change
un local sieste pour les mercredis après-midi et les vacances
une grande salle d'étude pour la section primaire

L'école met à disposition 3 classes pour l'étude dirigée.

L'école met également à disposition toutes les cours de récréation ainsi que l'espace vert aménagé avec des modules de jeux pour les enfants de la section maternelle.

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par des animatrices ou puéricultrices dans les locaux respectifs
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h30 et vendredi 15h15 18h30

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi : 12h30 à 18h30

- Les accueillantes dînent avec les enfants ensuite des animations à l'intérieur ou à l'extérieur sont proposées suivant la météo et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée dans le milieu d'accueil. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que celui-ci ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers.

Les enfants de la section maternelle ont la possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

Sainte-Begge 3

- **Implantation Rue du Rivage, 13 à 5300 Seilles**

L'école met à disposition le réfectoire aménagé pour les petits de la section maternelle avec un espace pour la sieste ainsi que des toilettes adaptées. L'école dispose d'une classe spécifique pour l'accueil extrascolaire des enfants de la section primaire.

Nous disposons de toutes les infrastructures extérieures.

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 2 accueillantes
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h30 et vendredi 15h15 18h30

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi : 12h30 à 18h30

- Deux accueillantes dînent avec les enfants ensuite des animations à l'intérieur ou à l'extérieur sont proposées suivant la météo et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée dans le milieu d'accueil. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que la garderie ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers.

Les enfants de la section maternelle ont la possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

- Implantation Rue Boltry, 2 à 5300 Seilles

Cette petite école met à disposition 2 classes

- 1 classe maternelle pour les petits
- 1 classe primaire pour les grands

L'école met également à disposition une cour de récréation

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 1 accueillante
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h30 et vendredi 15h15 18h30

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Sainte-Begge 4

- **Implantation Rue Jean-Baptiste Wauthier, 16 à 5300 Namèche**

L'école met à disposition le réfectoire aménagé pour les petits de la section maternelle avec un coin change, une toilette et 1 espace pour la sieste.

L'école dispose d'une classe spécifique pour l'accueil extrascolaire des enfants de la section primaire et met à disposition la bibliothèque avec ses canapés pour la lecture et la détente ainsi que les sanitaires qui se situent dans la cour

L'école met également à disposition les cours de récréation et l'espace vert avec les modules de jeux.

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 1 accueillante
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h00 et vendredi 15h15 18h00

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi : 12h30 à 18h00

- Deux accueillantes dînent avec les enfants ensuite des animations à l'intérieur ou à l'extérieur sont proposées suivant la météo et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée à la garderie. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que celui-ci ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers.

Les enfants de la section maternelle ont la possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

- Implantation Rue Bruyère, 108 à Bonneville

L'école met à disposition un local spécifique pour l'accueil avec un espace sieste et toilettes adaptées ainsi qu'une classe primaire pour l'étude dirigée des grands.

L'école met également à disposition une cour de récréation et un espace vert avec modules de jeux.

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 1 accueillante
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h00 et vendredi 15h15 18h00

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi : 12h30 à 18h00

- Deux accueillantes dînent avec les enfants ensuite des animations à l'intérieur ou à l'extérieur sont proposées suivant la météo et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée dans le milieu d'accueil. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que celui-ci ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers.

Les enfants de la section maternelle ont la possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

- Implantation Rue de Thon, 48 à 5300 Thon

Cette petite école met à disposition ses deux classes et toilettes adaptées

- 1 classe maternelle pour les petits
- 1 classe primaire pour les grands

L'école met également à disposition une cour de récréation

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 1 accueillante
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h00 et vendredi 15h15 18h00

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Sainte-Begge 5

- Implantation Rue du Chalet, 3 à 5300 Andenelle

L'école met à disposition deux classes, un local sieste et toilettes adaptées

- 1 classe maternelle pour les petits
- 1 classe primaire pour les grands

L'école met également à disposition une cour de récréation avec modules de jeux.

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 1 accueillante
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h00 et vendredi 15h15 18h00

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...
- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00.

Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi : 12h30 à 18h00

- Deux accueillantes dînent avec les enfants ensuite des animations à l'intérieur ou à l'extérieur sont proposées suivant la météo et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée dans le milieu d'accueil. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que celui-ci ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers.

Régulièrement et en accord avec les parents, les accueillant(e)s et les enfants se rendent à la ludothèque qui se situe près de l'école

Les enfants de la section maternelle ont la possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

- **Implantation Chemin de Petit-Warêt, 251 à 5300 Landenne.**

L'école dispose d'un local adapté et aménagé pour la section maternelle avec une petite toilette et un coin change ainsi qu'un local sieste pour les mercredis après-midi.

L'école met à disposition une classe spécifique pour l'accueil extrascolaire des enfants de la section primaire.

Nous disposons de la cour de récréation ainsi que de l'espace aménagé avec des modules de jeux pour les enfants de la section maternelles.

Lors de l'accueil du matin : 7h00 à 8h00

- Les enfants du maternel et du primaire sont accueillis par 1 accueillante
- Des activités ludiques, des contes et des ateliers libres sont proposés
- Si nécessaire, entre 7h00 et 7h30, l'enfant peut amener son petit déjeuner

Lors de l'accueil du soir : 15h40 à 18h00 et vendredi 15h15 18h00

- Dans la section maternelle, après avoir pris le temps de goûter, les activités sont plus libres étant donné la fatigue de la journée. Ils ont le choix entre histoires, jeux d'intérieur ou extérieur selon la météo, dessins, activités manuelles...

- Dans la section primaire, après avoir pris le temps de goûter et de se défouler, pour ceux qui le souhaitent, une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. Les études dirigées constituent un temps privilégié d'apprentissage du **travail autonome**, il n'y a donc aucune obligation à ce que les devoirs soient terminés ou corrigés. Après cette heure consacrée aux devoirs et aux leçons et pour les enfants qui ne participent pas à l'étude, des activités sont proposées suivant l'âge et le nombre d'élèves (activités libres, ludiques, manuelles ou sportives).

Lors de l'accueil du mercredi après-midi : 12h30 à 18h00

- Deux accueillant(e)s dînent avec les enfants ensuite des animations à l'intérieur ou à l'extérieur sont proposées suivant la météo et la demande des enfants.

Le mercredi, les enfants restent généralement minimum 3h00 d'affilée dans le milieu d'accueil. Dans l'optique d'améliorer la qualité de cet accueil et afin que celui-ci ne se limite pas à de la simple surveillance d'enfants, les animatrices proposent divers ateliers. Les enfants de la section maternelle ont la possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

Lors de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Des ateliers et des animations sont proposés durant le congé d'automne, la deuxième semaine de vacances d'hiver, le congé de carnaval, les vacances de printemps et les deux semaines d'août à partir du 16. Le personnel encadrant durant ces périodes de vacances est le même que celui qui accueille vos enfants durant la période scolaires.

- Des ateliers plus élaborés selon différents thèmes sont mis en place afin de combler les attentes des enfants qui sont pris en charge pendant une journée complète. Ces activités sont entrecoupées par des moments de détente (récréations), des moments de pause pour prendre une collation ou dîner. Différentes équipes d'accueillantes se relayent durant cette journée afin de diversifier les animations.
- Si le personnel encadrant organise une sortie, il sera demandé aux parents de signer une autorisation. Si le parent n'autorise pas la sortie, l'enfant sera pris en charge par les animateurs de l'autre groupe.
- Le rythme des enfants de la section maternelle est pris en compte pour toutes les activités proposées. Si besoin, il y a possibilité de faire une sieste. Les tétines et doudous sont évidemment les bienvenus.

Durant les vacances, nous accueillons les enfants sur 2 sites :

Sainte-Begge 1 et 2

- **Rue Bertrand, 80 à 5300 Andenne de 7h00 à 18h30**
Dans les mêmes locaux que durant l'année scolaire.

Sainte-Begge 4

- **Rue Bruyère, 108 à Bonneville de 7h00 à 18h00**
- Dans les mêmes locaux que durant l'année scolaire.

Sécurité

L'asbl met tout en œuvre pour veiller à la sécurité et au confort des enfants et des adultes qui les encadrent.

Chaque milieu d'accueil fait partie des bâtiments scolaires ce qui implique que chaque milieu d'accueil répond aux normes exigées en matière de sécurité et protection en cas d'incendie.

Tout le personnel encadrant connaît la procédure d'évacuation en cas d'incendie et suit régulièrement la formation croix rouge concernant les premiers soins à prodiguer au quotidien et repérer les signes de gravités éventuels. Une trousse de secours et un téléphone sont mis à disposition des accueillant(e)s dans chaque milieu d'accueil. Tout soin administré à un enfant est transcrit dans une fiche qui accompagne la trousse de secours.

Dans la mesure du possible, chaque milieu d'accueil est assuré par la présence de minimum deux accueillant(e)s. Si un encadrant se retrouve seul avec un groupe d'enfants, il a la possibilité d'appeler une personne en cas d'urgence, généralement une technicienne de surface qui se trouve dans le bâtiment aux heures concernées par l'accueil extrascolaire.

Règlement d'ordre intérieur

L'accueil extrascolaire de l'asbl Accueil ISBA est un service mis à la disposition des enfants et de leurs parents dans le but de veiller au bien-être des premiers et de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des deuxièmes. Cette attention à l'enfant ne peut se faire sans une étroite collaboration avec les divers intervenants et les personnes responsables de l'enfant. Ceci suppose que soient définies certaines règles de vie qui permettent à chacun de se situer et s'épanouir.

Une grande vigilance est accordée au respect du cadre

1. Discipline et règles de vie

- Le matin, l'enfant sera présenté par le parent à l'accueillant(e) dans le local réservé à l'accueil.
- Le soir, le départ de l'enfant sera signalé par le parent à l'accueillant(e). Par mesure de sécurité, nous demanderons aux parents de quitter l'enceinte de l'école avec leur(s) enfant(s) dès qu'ils seront venus le(s) chercher. De notre côté, nous ne laisserons jamais sortir un enfant sans l'autorisation écrite du parent.
- Dans un souci de cohérence entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil, le règlement d'ordre intérieur (ROI) sera celui de l'école dont l'implantation dépend. Cependant, nous insisterons sur le respect des locaux mis à notre disposition : ranger et remettre en état les classes, ne pas fouiller dans les bancs ou les armoires et veiller à la propreté c'est-à-dire ne rien jeter à terre et ne pas salir les toilettes, ni les classes.
- Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant fera preuve de savoir vivre vis-à-vis de ses condisciples et des animatrices. Il aura une attitude convenable et un langage correct.

Pour arriver à ces objectifs, le personnel encadrant abordera ces règles de vie avec le groupe d'enfants dont il aura la charge. Les règles sont faciles à comprendre si elles sont rédigées avec leurs mots. À cette fin, ils élaboreront ensemble une charte. Pour les plus petits, la charte sera illustrée. Régulièrement, ces règles seront mises à jour en fonction des contextes qui apparaissent en cours d'année.

2. Horaire et tarif

- Un horaire sera affiché au local réservé à l'accueil dans chaque implantation.

Nous vous demanderons de respecter cet horaire.

Tout retard à la reprise, votre enfant fera l'objet d'une facturation d'un supplément de 12€50. Le retard d'un parent peut aussi inquiéter un enfant. Afin de rassurer tout le monde, nous demanderons aux parents retardataires de prévenir les accueillant(e)s 15 minutes avant la fermeture du milieu d'accueil pour connaître la raison du retard. En dernier recours, sans nouvelle du parent, il peut être nécessaire de contacter la police et de demander l'aide de celle-ci.

- Compte tenu des frais qu'engendre un tel service, nous vous demanderons une participation financière. Celle-ci s'élève à **0.70€ la demi-heure** : le matin de 7h00 ou 7h30 (selon l'implantation) jusqu'à 8h00/le soir, les lundi, mardi et jeudi à partir de 16h00 et le vendredi à partir de 15h30.
Il est bien entendu que toute demi-heure entamée est payante.
- Pour les mercredis après-midi nous vous demanderons **1€50 les 2 heures à partir de 12h30.**
- Un tarif sera affiché au local réservé à l'accueil dans chaque implantation.
- Une facture sera établie chaque fin de mois. Nous vous demanderons d'acquitter la somme due dès réception de celle-ci sur le compte **ACCUEIL ISBA BE24 0682 4929 1138**

Après 2 rappels, l'enfant ne pourra plus se rendre dans le milieu d'accueil.

Au 3eme rappel un supplément de 25€ sera facturé

En cas de difficulté de paiement, il paraît souhaitable d'en informer l'accueillant(e) ou la coordinatrice afin d'envisager ensemble des solutions et d'éviter ainsi des accumulations de retards de paiements.

En cas de non-paiement, tout litige relatif au paiement et à la récupération des factures pour les frais de l'accueil extrascolaire est de la compétence exclusive de la Justice de paix d'Andenne, même en ce qui concerne les invitations préalables en conciliation.

3. Dossier inscription

- Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il est demandé aux parents de compléter un dossier reprenant notamment les coordonnées de l'enfant et des personnes qui l'ont confié. Egalement, celles qui sont autorisées à venir le chercher et qui sont à joindre en cas d'urgence ainsi que les spécificités de l'enfant à prendre en compte.
Il est primordial d'y notifier toutes informations importantes concernant la santé de l'enfant (allergies, maladies...). Sauf prescription médicale, aucun médicament ne sera donné à l'enfant. En cas d'accident ou si l'enfant est malade, l'accueillant(e) prendra immédiatement contact avec la personne renseignée sur la fiche d'inscription pour venir chercher l'enfant. En cas d'accident ou de maladie nécessitant une intervention médicale urgente, l'accueillant(e) prendra contact avec le médecin traitant renseigné sur la fiche d'inscription, le médecin le plus proche ou le service de secours. Il ou elle préviendra également la coordinatrice.
- Nous vous inviterons à compléter la fiche d'inscription et ce, même si votre enfant ne sera présent dans le milieu d'accueil qu'une seule fois durant l'année scolaire.
- Le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur sont distribués aux parents lors de l'inscription. Néanmoins un exemplaire est toujours disponible dans chaque milieu d'accueil.

4. Périodes de vacances scolaires

- Durant le congé d'automne, la deuxième semaine de vacances d'hiver, le congé de carnaval, les vacances de printemps et les deux dernières semaines d'août à partir du 16.
- Un accueil s'effectuera à l'école **Sainte-Begge1 et 2 Rue Bertrand 80 à 5300 Andenne** de 7h00 à 18h30 et à l'école **Sainte-Begge 4 Rue Bruyère 108 implantation de Bonneville** de 7h00 à 18h00.

Une participation financière de **50€ la semaine complète** vous sera demandée. Etant donné que nous fermons lors des jours fériés, seules les journées d'activités seront comptabilisées. **Veillez également prévoir les collations et les tartines pour le repas de midi ainsi que les boissons pour la journée.** On vous demandera de nous confier votre, vos enfant(s) avant 9h00 vu que nous commençons les ateliers ou animations vers 9h15.

- Les inscriptions pour l'accueil et les ateliers durant les périodes de vacances scolaires doivent obligatoirement se faire auprès de la coordinatrice rue Bertrand 80 à Andenne ou en téléphonant au **085/55.90.34 à partir d'une date déterminée qui vous sera communiquée à l'avance.** Le paiement se fera lors de l'inscription. En cas de désistement (sauf présentation d'un certificat médical), aucun remboursement ne sera effectué.